

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 JANVIER 2021

COMPTE-RENDU

L'an deux mille vingt et un, vingt Janvier à 20h, le Conseil d'Administration du CIAS du Pays de Craon, légalement convoqué le 13 janvier 2021, s'est réuni en visio-conférence sous la Vice-présidence de Philippe GUIARD,

PRESENTS : BOURBON Aristide, BREHIN Colette, CLAVREUL Yannick, DAVID Gisèle, DE PONTFARCY Christine, DESHOMMES Catherine, EVAIN Christelle, GAUBERT Jean-Eudes, GENDRY Sophie, GERARD Jean-François, GODARD Chantal, GOHIER Odile, GUIARD Philippe, MAHIER Aurélie, MANCEAU Laurence, MILCENT Corinne, PLANCHAIS Raymond, RENAULT Patricia, TISON Hervé, TRICOT Marina.

EXCUSES : BOURDAIS Christophe, DEMENAIIS Marie-Hélène, GARBE Pascale, GUIOULLIER Anaïs, LANGOUET Christophe, PAILLARD Anne, RESTIF Vincent, SORIEUX Vanessa, TESSIER Jean-Pierre.

AFFAIRES GENERALES :

1. Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 04 janvier 2021

Le compte-rendu du Conseil d'Administration du 04 janvier 2021 est approuvé à l'unanimité.

FINANCES

2. Débat d'orientation budgétaire (en annexe)

● 2.1 Retour sur l'année 2020.

Plusieurs services du CIAS ont été fermés pendant la phase du 1^{er} confinement. Le CIAS a co-organisé avec les communes le service de garde d'urgence. Celui-ci n'a pas généré de charges à caractère général supplémentaires compte-tenu des restrictions et du nombre d'enfants accueillis. Les services du pôle Solidarité Insertion Personnes âgées et dépendantes ont, pour la plupart, poursuivi leurs activités sur cette même période avec des adaptations : distribution alimentaire, portage de repas à domicile. Seuls les Ateliers d'échanges ont suspendu leurs activités.

A la suite du confinement, la reprise des activités a été, dans un premier temps, partielle. En juillet, la fréquentation des Accueils de loisirs a vu une baisse de 20% de la fréquentation. Une partie des séjours a été maintenue : 5800 heures enfants en 2020 contre plus de 18000 en 2019. L'activité des multi-accueils itinérants (Bus des p'tits Bouts et Ribambus) a été fortement réduite. L'accueil avait lieu

uniquement à Cossé le Vivien et à Renazé. Puis à partir de fin juin 2020, l'itinérance a repris progressivement sur les communes de Quelaines Saint Gault, Méral et St Aignan sur Roë en fonction de l'effectif présent.

L'ouverture de la Micro-crèche de Cossé le Vivien au 31/08/2020 a généré une évolution de la masse salariale, avec le recrutement de 4 agents et des augmentations de temps de travail pour 1.8 ETP en 2020 (+5.6 ETP en 2021).

La diminution des charges liées à ces éléments est estimée à 300 000€. Elle est composée principalement de :

- Prestations de services et repas : - 30 000€
- Transport collectifs : -20 000€
- Alimentation : -15 000€
- Location : - 7 500€
- Frais de personnel :
- Vacataires : - 100 000€
- Non remplacement d'agent : -55 000€
- Poste Mobilité prévu non réalisé : -45 000€

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, la forte baisse de 80 000€ de participation des familles (-14%) a été compensée en partie par une participation de la CAF plus importante. En effet, des bonus « Covid » ont été perçus pour un montant total de 80 000€. Par ailleurs, la CAF a maintenu les financements de Prestation de service ordinaire (ALSH) et unique (EAJE) de mars à fin juillet 2020. Ainsi, la baisse des heures de fréquentation a été compensée par ce maintien.

Au global, le résultat de l'exercice 2020 estimé au 18 janvier 2021 est supérieur à 200 000€.

● 2.1 Fonctionnement

Micro-crèche de Cossé le Vivien

En 2020, la micro-crèche de Cossé le Vivien a ouvert le 31 août, ainsi seuls 4 mois de charges ont été intégrés à l'exercice. En 2021, il convient d'ajouter les charges sur une année pleine, minorées des produits attendus : participation des familles et prestations de la CAF et de la MSA soit un solde à charge complémentaire évalué à 25 000€.

Régime Indemnitaire des agents

La mise en place du RIFSEEP devrait intervenir en 2021. Le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (**RIFSEEP**) a pour objet de rationaliser et simplifier le paysage indemnitaire. La mise en place du RIFSEEP s'accompagnera d'un rééquilibrage des régimes indemnitaires qui n'a été que partiellement effectué depuis la fusion. 20 000€ ont été estimés pour accompagner cette évolution en 2021.

Par ailleurs, le passage en catégorie A des Educateurs de Jeunes Enfants et des Assistants Socio-éducatif amène un coût estimé à 2000€ supplémentaire par agent. 10 agents sont concernés au CIAS. Cette somme de 20 000€ par an a été intégrée à l'évolution des charges de personnel et n'est pas repris dans la synthèse du DOB.

Poste de Conseiller Mobilité

La création du poste de Conseiller mobilité n'a pas été réalisée en 2020. La réflexion s'est poursuivie avec la Communauté de communes qui doit se positionner sur la prise de compétence Mobilité au 31 mars 2021 (loi LOM). Le profil a évolué vers un « Chargé de mission » avec l'expérimentation et le développement des outils et moyens de mobilité qui doit s'inscrire dans cette nouvelle compétence. Aussi, dans un premier temps, ce poste pourrait être créé au sein du service « Développement

territorial » et réintégrer par la suite les effectifs du CIAS en phase de croisière pour accompagner la population à l'utilisation des nouveaux outils/moyens. La somme a été maintenue dans le DOB du CIAS même si elle sera engagée dans un premier temps par la Communauté de communes.

Coopérative de jeunesse

La Coopérative jeunesse est une mini entreprise coopérative, constituée d'un groupe de 8 à 15 adolescents de 16 à 18 ans, réunis à partir du mois d'avril et jusqu'au mois de juillet pour créer leur propre emploi en effectuant de courtes prestations facturées aux entreprises, particuliers ou collectivités. Exemple de prestations : peinture, saisie informatique, mise en rayon, entretiens ménagers, archivage, jardinage, assistance lors d'événements... Accompagnés de deux animateurs, ces jeunes bénéficient d'une formation pratique à l'entrepreneuriat et à la coopération. En 2020, la Coopérative n'a pas eu lieu en raison de la crise sanitaire. Le financement complémentaire dû au développement de ce projet est estimé à 5000€.

Festival des 37

Le Festival des 37 c'est la **création de films courts par des habitants** accompagnés par des professionnels et la **présentation itinérante sur le territoire de ces films lors d'un festival de cinéma populaire**, proposant aussi des ateliers en lien avec le cinéma, des projections de longs métrages, des débats, des documentaires, la rencontre avec des scénaristes, des réalisateurs...

Ce projet se découpe donc en deux phases :

- une phase de création (réalisation des courts métrages : écriture, mise en scènes, recherche de lieu de tournage, de costumes d'accessoires..., prise de vue, montage...)
- la phase du Festival, dix jours, (période préalable d'organisation, de choix d'animations, de programmation...)

Cette année la phase du Festival se déroulera en 2 temps. Une en fin d'année 2021 et l'autre au printemps 2022. Pour l'année 2021 le coût estimé du projet est de 17 450€. En 2022, le coût estimé est de 11 635€. Une subvention de 17 000€ est attendue en 2022 dans le cadre du Projet Culturel de Territoire par la DRAC (via la CCPC).

Portage de repas

De 2016 à 2020, les tarifs du portage de repas ont été harmonisés. Il reste actuellement à harmoniser le nombre de composants du repas et le nombre de repas distribués dans la semaine. Le coût de ce redéploiement est estimé à 10 000€ en 2021.

En résumé, les évolutions du reste à charge prévues au DOB sont les suivantes :

● Ouverture MICRO CRECHE COSSE sur 12 mois (contre 4 en 2020) :	25 000€
● Mise en place RIFSEEP à compter du 01 juillet 2021 :	20 000€
● Création d'un Poste de conseiller(ère) mobilité & actions liées :	42 000€
● Coopérative jeunesse :	5 000€
● Festival des 37	17 450€
● Redéploiement portage de repas :	10 000€
TOTAL	119 450€

Sophie GENDRY : Au vu du contexte sanitaire et de l'état des finances, le Conseil d'Administration de NPA a décidé de ne pas demander l'augmentation de 2% pour cette année – Est-ce noté dans le CR du 04 janvier 2021 ?

Philippe GUIARD : ce point sera noté sur le compte-rendu du CA du 20.01.2021 et par la suite il faudra revenir sur la modification avant le versement de la subvention lors du CA du 17 février 2021

Philippe GUIARD : Il faut maintenir l'équilibre budgétaire c'est important lorsque l'on peut

Sophie GENDRY : précise que qu'une présentation de NPA est proposé pour lors du CA du 17 février 2021

Raymond Planchais : met en évidence un écart subvention de la CCPC de 10 000 € dans le DOB qui est dû au reversement par la CCPC d'une subvention versée par la DRAC pour le Festival des 37

Hervé TISON : le RIFSEEP, la mise en place se fait sur 3 ans et 20 000€ sont inscrits en 2021. Tous les agents ne seront donc pas concernés en 2021.

Philippe GUIARD : Le principe est de rééquilibrer les régimes indemnitaires, car suite à la fusion, des écarts importants persistent. Pour l'année 2021, nous avons effectivement inscrit 20 000€ car, d'une part, la mise en place du RIFSEEP ne se fera pas avant juillet 2021, et, d'autre part, l'évolution des régimes indemnitaires sera étalée sur 3 ans.

Jean-Eudes GAUBERT : Le débat va avoir lieu lors d'un prochain Comité Technique pour une meilleure cohérence entre les agents de la CCPC et du CIAS

Yannick CLAVREUL : Combien de salariés sont concernés au CIAS?

Philippe GUIARD : environ 50 agents sont concernés, les titulaires et les CDD de longue durée

● 2.2 Investissement

Les investissements spécifiques proposés en 2021 sont les suivants :

● Structure de jeux ALSH Quelaines	15 000€
● Investissements liés à la mobilité	10 000€
● Caissettes pour portage de repas	1 500€
● Signalétique intérieure « 29 »	3 000€
● Equipement informatique et téléphonie	5 500€
● Achat nettoyeur vapeur Sanivap micro-crèches ?	5 000€
TOTAL	40 000€

En complément, les investissements courants de renouvellement du matériel et mobilier sont intégrés dans le budget d'investissement (35 000€). D'autres investissements sont en cours de chiffrage et seront présentés lors du vote du budget 2021, ils correspondent à :

- La poursuite du programme d'investissement des malles Petite Enfance
- Le remplacement d'une partie des contenants des malles Enfance

Jean-Eudes GAUBERT : il y a 50 malles pédagogiques avec du matériel thématique destinées aux accueils de loisirs Enfance et Jeunesse et proposés aux communes pour leur Accueil périscolaire ainsi qu'aux écoles et collèges. Exemple de malles : costumes, musique, contes, robotique, imprimante 3D...

Yannick CLAVREUL : Toutes les communes sont concernées?

Jean-Eudes GAUBERT : les malles seront proposées très prochainement à l'ensemble des écoles et des Accueils périscolaires du Pays de Craon.

Christine DE PONFARCY : souligne l'intérêt des malles en prenant l'exemple de la malle robotique utilisée dans le cadre de l'accueil périscolaire et de loisirs, avec des interventions des animateurs dans les écoles

Philippe GUIARD : c'est typiquement ce que nous devons développer dans le partenariat entre les écoles, les communes et l'intercommunalité pour une éducation partagée

Le Conseil d'Administration prend acte à l'unanimité de la tenue du Débat d'orientation budgétaire 2021 du CIAS du Pays de Craon

3. Autorisation de paiement

L'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales permet à l'exécutif des collectivités territoriales d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette sous certaines conditions.

Cette disposition est possible sur autorisation de l'organe délibérant jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date. La délibération de l'organe délibérant doit mentionner le montant et l'affectation des crédits.

- Budget dépenses réelles d'investissement 2020 (hors chapitre 16) : 103 850€
- Limite des dépenses pouvant être mandatées avant le 17 mars 2021 : 25 962€

Considérant que l'adoption du prochain budget est programmée le 17 mars 2021,

Considérant la nécessité pour l'exécutif de pouvoir engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement durant cette période de transition,

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité d'autoriser M. le Vice-Président à faire application de cet article pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des crédits suivants :

Chapitre	Libellé	Objet	Montant TTC
21	Immobilisations corporelles	Matériel divers pour le service de portage de repas à domicile et les sites d'aide alimentaire Matériel divers pour les services du pôle petite enfance, enfance et jeunesse Matériel divers pour les services généraux	25 962 €

4. Présentation du Bilan social du CIAS (document en annexe)

Hervé TISON : Il y a peu de départ en formation au CIAS avec moins d'un jour de formation par agent
Philippe GUIARD : effectivement, il faudra être vigilant à l'avenir sur ce point. Un plan de formation devra être défini en lien avec la Communauté de communes

Marina TRICOT : quels sont les accidents du travail ?

Philippe GUIARD : Il y a eu 2 accidents domicile-travail et un petit accident type entorse.

Le Conseil d'Administration prend acte à l'unanimité de la présentation du Bilan social 2019 du CIAS du Pays de Craon

5. Subventions à la Crèche de Congrier « La Marelle »

Suite au Conseil d'Administration du 04 janvier 2021, une rencontre a été organisée avec la responsable de la crèche de Congrier le 12.01.2021.

- En 2019, la crèche a sollicité une subvention de 2500€. Un premier acompte de 1250€ a été versé mais le solde de la subvention n'a pas été validé en attente des pièces sollicitées.
- Fin septembre 2020, la crèche a sollicité une subvention de 2000€. Celle-ci n'a pas été validée donc pas versée en attente des pièces sollicitées.
- 2021 : l'association sollicite une aide de 2000 €, demande de subventions transmise en main propre lors de la rencontre du 12 janvier 2021.

Afin de permettre aux responsables de la crèche de solliciter leur subvention dans les délais accompagnée de l'ensemble des éléments demandés, nous avons, d'un commun accord, proposé d'organiser une rencontre en février chaque année pour élaborer la demande de financement.

Hervé TISON : *La CAF a soutenu la trésorerie de la crèche depuis 2 ans, c'est certainement pour cela qu'elle n'a pas sollicité le CIAS. Une rencontre prochaine est prévue*

Yannick CLAVREUL : *Ce sont des bénévoles?*

Hervé TISON : *Ce sont des bénévoles qui gèrent et une salariée CAP Petite Enfance + une bénévole qui accueillent les enfants?*

Odile GOHIER : *Combien d'enfants sont concernés?*

Hervé TISON : *4 à 5 enfants fréquentent la crèche pour 10 places agréées*

Yannick CLAVREUL : *Combien de jours d'ouverture dans la semaine?*

Hervé TISON : *Il y a 2 jours d'ouverture depuis la fusion de la crèche de Congrier et de la Roë*

Yannick CLAVREUL : *Les enfants sont où les autres jours?*

Hervé TISON : *Cet accueil répond plus à un besoin de socialisation et de soutien à la parentalité qu'à une demande de garde*

Odile GOHIER : *N'y a-t'il pas une expérimentation prévue par rapport à la parentalité?*

Jean-Eudes GAUBERT : *C'est une expérimentation sur la commune de Renazé, avec la mise à disposition de 2 psychologues pour écouter les familles en difficulté avec leur enfant.*

Hervé TISON : *c'est dommage que nous ne soyons pas plus informés*

Jean-Eudes GAUBERT : *La période COVID n'a pas aidé à pouvoir bien communiquer*

Philippe GUIARD : *nous espérons que ce projet puisse s'étendre à d'autres communes par la suite*

Après avoir délibéré le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le versement des subventions pour la crèche de Congrier comme suit :

- 1250 € au titre du solde de la subvention 2019
- 2000 € au titre de la subvention 2020
- 2000 € au titre de la subvention 2021

RESSOURCES HUMAINES :

6. Création d'un poste de Conseiller Numérique

Le gouvernement a annoncé le 17 novembre la formation et le recrutement de 4 000 conseillers numériques, un soutien renforcé aux lieux de médiation numérique et des outils sécurisés à destination des aidants. Un appel à candidature a été lancé auprès des collectivités en décembre 2020, après échange en Bureau communautaire la CCPC a postulé pour 2 postes. Un des postes serait attaché à la culture/jeunesse (CCPC) et l'autre à France service (CIAS).

Nous sommes dans l'attente de la réponse de l'Agence nationale de la cohésion des territoires qui gère le dispositif.

Les missions des conseillers numériques doivent être exclusivement celles-ci :

- Soutenir les français dans les usages quotidiens du numérique (ex. le travail à distance, rdv médicaux, achats et ventes en ligne, etc.)
- Sensibiliser aux enjeux du numérique et favoriser les usages citoyens et critiques (éducation aux médias, protection des données personnelles, réseaux sociaux, écrans, etc.)
- Favoriser l'autonomisation des usagers dans leurs démarches en ligne

Contrat de 2 ans : montant d'aide 25000 € X 2 ans possibilité de l'étaler sur 3 ans

Les candidatures se font sur une plate-forme dédiée. La collectivité recevant la subvention s'engage à ce que le conseiller ne sorte pas des trois axes d'interventions prioritaires.
Le matériel n'est pas fourni. Il n'y a pas de critère d'âge pour les candidats.

Une formation de 4 mois : selon le niveau la durée de la formation est adaptée de 100 heures à 400 heures

Les missions proposées pour ce poste rattaché à France Services pourraient être :

- Soutenir les français dans les usages quotidiens du numérique (ex. le travail à distance, rdv médicaux, achats et ventes en ligne, etc.)
- Accompagner les usagers dans leur démarche
- Initier à l'informatique et proposer des perfectionnements sous forme d'ateliers informatiques réguliers
- Mener des ateliers thématiques auprès des publics ex : « déclarer ses revenus »
- Sensibiliser aux enjeux du numérique et favoriser les usages citoyens et critiques (éducation aux médias, protection des données personnelles, réseaux sociaux, écrans, etc.)
- Organiser des rencontres de sensibilisation
- Intégrer le Dispositif Promeneurs du NET
- Favoriser l'autonomisation des usagers dans leurs démarches en ligne
- Accompagner les usagers dans l'utilisation de l'outil informatique dans l'objectif de les rendre autonome dans les démarches en ligne

Sophie GENDRY : *Quel lien entre le service jeunesse et la Culture?*

Philippe GUIARD : *Les besoins ont été définis entre les différents services du CIAS et de la Communauté de Communes. Le poste porté par la CCPC est commun entre la médiathèque et l'animation jeunesse et va permettre de renforcer la coopération entre les services.*

Le Conseil d'Administration, sous réserve de l'avis du Comité technique décide à l'unanimité de créer un poste de Conseiller numérique à 35/35^{ème} ouvert au cadre d'emploi d'adjoint technique et d'adjoint d'animation à compter du 1^{er} février 2021

7. Modification des missions d'un poste du Relais Petite Enfance pour intégrer des missions de coordination Petite Enfance

Le développement du service Petite enfance : création des 5 micro-crèches, mise en place du guichet unique et d'un observatoire amène à reposer la question d'une coordination dédiée pour mieux accompagner les services dans leur évolution.

Depuis 2015, la coordination du service est réalisé par le Coordinateur Petite Enfance, Enfance et Jeunesse : 3 EAJE, 3 RPE – 21 agents (24 en 2022)

Dans le cadre de la restructuration du CIAS, il est proposé de transformer un poste du RPE pour intégrer des missions de coordination du Pôle Petite Enfance.

Stéphanie BOITTIN a été recrutée le 07 janvier 2021 pour assurer dans un premier temps la continuité du poste d'animatrice sur le secteur de Craon dans l'attente du recrutement d'un agent. A la suite, elle

accompagnera les équipes du pôle Petite Enfance pour définir les modalités opérationnelles de coordination et d'accompagnement des services.

Aurélie MAHIER : *Quelles seront les missions de cette personne?*

Jean-Eudes GAUBERT : Elle aura les mêmes missions que Jérôme BREHIN pour l'enfance, elle coordonnera l'ensemble des structures Multi-accueil, crèches itinérantes et micro-crèches ainsi que les RPE pour une meilleure cohésion.

Aurélie MAHIER : *Pourquoi recruter quelqu'un de l'extérieur et ne pas le proposer à un agent à l'interne?*

Jean-Eudes GAUBERT : *Stéphanie BOITTIN est recrutée pour construire avec les équipes la mission de coordination. Quand l'agent du RPE qui est actuellement en arrêt reviendra, le poste sera publié pour permettre à chacun de postuler.*

Colette BREHIN : *Alors il est possible que Stéphanie BOITTIN mette tout en place et que quelqu'un d'autre prenne le poste?*

Jean-Eudes GAUBERT : *La situation est claire et transparente avec Stéphanie BOITTIN qui a été recrutée sur cette mission en connaissance de cause*

Philippe GUIARD : *c'est une position d'attente avant le retour de l'agent en arrêt*

Le Conseil d'Administration prend acte à l'unanimité de la transformation des missions du poste d'animatrice ouvert aux cadres d'emploi d'Educateurs de jeunes enfants et Assistants socio-éducatif à 30.81/35^{ème} à compter du 1^{er} juillet 2021

8. Modification d'un poste d'agent d'entretien, intégration des heures complémentaires

Sophie GRENOUILLET, agent d'entretien, intervient depuis septembre 2019 les mercredis en tant qu'animatrice à l'ALSH de Craon. Les heures de préparation, 1h00 par semaine scolaire, (soit 36 heures pour une année) n'ont pas été intégrées dans son temps de travail et sont payées chaque mois en heures complémentaires.

Le Conseil d'Administration, sous réserve de l'avis du Comité technique décide à l'unanimité de:

- **Supprimer le poste d'agent d'entretien ouvert au cadre d'emploi d'adjoint technique à 25.66/35^{ème} à compter du 1^{er} avril 2021**
- **Créer le poste d'agent d'entretien ouvert au cadre d'emploi d'adjoint technique à 26.44/35^{ème} à compter du 1^{er} avril 2021**

Informations et questions diverses

- **Retour sur la commission permanente du 12 janvier 2021, par un membre de la commission – Mme Tricot Marina**

Points abordés :

- Point sur les dossiers d'aides sociales légales vu fin décembre
- Instruction de 3 dossiers d'aide sociale légale et 2 demandes d'aides financières
- Point divers sur l'organisation de la Commission Permanente / agenda

Prochaine Commission Permanente le 17/02/2021